

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-074

PORTANT SUR LE TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE COMPLEMENTAIRE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de Courthézon,

Vu le code de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2020107 en date du 09 décembre 2020 relative à la détermination des « ratios- promouvables »,

Vu l'arrêté n°2020-297 en date du 17 décembre 2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021.

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{er} classe :

Catégorie C (filiale Administrative)

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BLANC Alicia	Adjoint administratif principal 2ème classe	01/03/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
Total	1	1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code de la Fonction Publique

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage.

Fait à Courthézon,
le 19/02/2026

Le Maire
Nicolas PAGET

Avancements de grade possible pour le 01/03/2026

agent	grade actuelle	grade possible	ancienneté si grade identique	eligible au	accord hierarchique
BLANC Alicia	adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	2020	01/03/2025	

les LDG precisent :

Priorité entre les agents selon l'ancienneté

Nomination le 1^{er} janvier N+1



un ordre de priorité est à établir pour les agents pouvant
pretendre au même grade